



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUILLET 2022 À 19H00

Date de la convocation : **09 juin 2022**

Membres Présents : 11

M. Pascal RIVEAU, Maire, *Président de séance*,
Mme Patricia FONTANEAU, *adjointe au maire*,
M. Joël BEDIS, *adjoint au maire*,
Mme Véronique MITRASOUF, *adjointe au maire*,
M. Cyrille FORMANTIN, *conseiller municipal*,
M. Ludovic CARTEAU, *conseiller municipal*,

Mme Sylvie HOFMAN, *conseillère municipale*,
Mme Katia TAUZIÈDE, *conseillère municipale*,
M. Benoît VIELET, *conseiller municipal*,
Mme Judicaël SENEZE, *conseillère municipale*,
M. Pierre NAVARRO, *conseiller municipal*,

Membres Excusés : 2

M. Max PAYET, *conseiller municipal*

M. Benoît DUPONT, *conseiller municipal*

Pouvoirs Donnés : 2

M. Max PAYET à donner pouvoir à Mme Patricia FONTANEAU (points vente terrains communaux)
M. Benoît DUPONT à donner pouvoir à Mr Joël BEDIS

Membre absent : 1

M. VEYSSIÈRE, *conseiller municipal*,

Mme Patricia FONTANEAU est nommée secrétaire de séance

L'an deux mil vingt deux, le vingt juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Androny dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal RIVEAU.

Monsieur le Maire soumet au vote le compte-rendu de la séance du 14 juin 2022.
Celui-ci est approuvé à l'**unanimité** des membres présents.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

AFFAIRE N° 1 : PROJET VENTE TERRAINS COMMUNAUX " ROUTE DE LA MOTHE TAUDIAT " : PROJET AMETIS

(délib. 25/2022) *Rapporteur* : Madame Patricia FONTANEAU, adjointe au maire
Madame Fontaneau fait le bilan de la réunion de commission urbanisme qui s'est tenue le 22 juin 2022.
Madame Trojet, responsable de projets, a présenté lors de cette entrevue un projet de résidence qui pourrait être susceptible de convenir aux souhaits des élus.

VOTE : 0 POUR - 13 CONTRE - 0 ABSTENTION

PROJET ABANDONNÉ

AFFAIRE N° 2 : PROJET VENTE TERRAINS COMMUNAUX " ROUTE DE LA MOTHE TAUDIAT " : VENTE NEVEU

(délib. 26/2022) *Rapporteur* : Monsieur Pascal RIVEAU, maire
Monsieur Riveau présente le projet que l'Entreprise Neveu propose de réaliser. Celle-ci désire acheter les parcelles D113, D119, D120, D121, D122, D1146, D1224 et D1347 situées à la Mothe Taudiat. Le but principal serait de créer une résidence de logements individuels. Le prix de vente serait fixé à 66.689€ (soixante six mil six cent quatre vingt neuf euros). Au vu du résultat du vote monsieur le Maire demande l'accord des élus pour entamer les démarches de ce projet.

VOTE : 12 POUR - 0 CONTRE - 1 ABSTENTION (M. Formantin Cyrille)

PROJET ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

AFFAIRE N°3 : ANNULATION DÉLIBÉRATION 04/2022 : CRÉATION BUDGET ANNEXE

(délib. 27/2022) *Rapporteur* : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur Riveau présente les faits : en décembre 2020, le conseil municipal avait adopté le projet de création d'un lotissement. Pour se faire et parer aux dépenses engendrées par celui-ci, il avait été adopté par la délibération 04/2022 la création d'un budget annexe. L'abandon de ce projet et la validation de la vente des terrains à l'entreprise Neveu, entraîne l'annulation de la dite délibération.

VOTE : 12 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

QUESTIONS DIVERSES

- Inquiétude hurlements : une information est remontée sur une personne qui hurle toutes les nuits.

Réponse de monsieur le Maire : les personnes concernées vont être contacter afin de trouver une solution.

- Mises au point de monsieur Bédis sur les travaux de voirie, qui seront réalisés prochainement : calendrier point à temps, changement des buses devant chez mr Desse.

- Réception du boxer : le transport à la demande va pouvoir se mettre en place. Monsieur Bédis propose de réunir la commission le vendredi 22 juillet à 19h00. Approbation par les élus membres.

- Monsieur Formantin demande si une autorisation d'épandage de boue a été accordée.

Réponse de monsieur le Maire : aucune demande n'a été faite auprès du secrétariat

- Monsieur Vilet demande des informations sur le dossier de l'estacade.

Réponse de monsieur le Maire : un bilan a été fait, celle-ci ne menace pas de s'écrouler, elle est seulement déformée.

Monsieur Vilet demande à ce que les usagers empruntant l'estacade portent des gilets de sauvetage.

Réponse de monsieur le Maire : monsieur Saujon a notifié qu'il ne peut pas être envisager d'imposer le gilet de sauvetage

La séance est levée à 20h45